



## Règlement Intérieur

### I - L'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription sont satisfaites en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers et des places disponibles. L'inscription est effective à réception du dossier complet. L'équipe se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre d'enfants n'est pas suffisant.

#### Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le formulaire d'Adhésion Famille rempli ainsi qu'une fiche individuelle pour chaque adhérent inscrit
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Atelier de Colombes
- Une photo d'identité de chaque adhérent
- Les certificats médicaux seront à remettre dès la première séance pour les cours de danse, de karaté et de gym

### II - LES RÈGLES DE VIE DE L'ATELIER

- Respecter l'heure d'arrivée et de départ des ateliers
- Respecter et ranger le matériel mis à disposition
- Respecter les autres enfants et les professeurs
- Se déplacer calmement dans les locaux

L'Atelier ne pourra accueillir un enfant en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Un enfant ne pourra quitter seul l'atelier que sur autorisation écrite du responsable de l'enfant. En cas de non-respect des règles de vie et d'une perturbation persistante de la part d'un enfant, l'association se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement.

- ✓ Les enfants sont pris en charge à la porte de l'Atelier et se rendent seuls jusqu'à la salle d'activité.
- ✓ Exception faite des enfants de petite section qui pourront être accompagnés par une seule personne lors de la première séance si nécessaire.

### III - PEDIBUS (élèves de l'école Hoche)

Le pédibus est un service proposé par l'Atelier pour les enfants de l'école Hoche (du CP au CM2) qui participent aux ateliers à 17h dans les locaux de l'agent Sarre. Il est nécessaire de bien remplir l'article prévu à cet effet dans la fiche d'inscription. Une confirmation vous sera demandée à la rentrée de septembre.

#### Les règles du Pédibus :

- Avoir impérativement son gilet jaune et son goûter dans le cartable chaque semaine
- Prévenir l'instituteur de son enfant en début d'année
- Prévenir l'atelier en cas d'absence

La sécurité du pédibus ne peut être garantie que par le bon comportement de chaque enfant.

Les organisatrices se réservent donc la possibilité de ne plus prendre en charge un enfant ayant une conduite à risque

### IV - COORDONNEES

Il est indispensable de mettre à jour et de tenir informé l'Atelier de tout changement de coordonnées (adresse postale, mail et téléphone) ou de situation familiale.

## V - L'ASSURANCE

L'assurance souscrite par l'association couvre les locaux. Les enfants accueillis demeurent sous la responsabilité de l'association durant le temps de l'atelier mais doivent être par ailleurs assurés par leurs parents dans le cadre de leur responsabilité civile. L'atelier décline toute responsabilité en cas de perte d'un bijou ou de tout autre objet.

## VI - REMBOURSEMENT

Les inscriptions sont effectuées pour l'année scolaire dans son intégralité et le règlement est réputé acquis dès l'inscription. En cas d'événement exceptionnel, sur demande de l'adhérent ou de son responsable légal, l'association se réserve le droit d'émettre un remboursement au prorata temporis, déduction faite des 25€ de cotisation familiale comprenant l'adhésion à l'association ainsi que les frais de gestion des dossiers.

## VII - DIVERS

- ✓ Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'Atelier même sur présentation d'une ordonnance
- ✓ Les libertés de croyances et d'opinions sont garanties. Toute propagande politique ou confessionnelle est strictement interdite au sein de l'atelier.

## INFORMATIONS

Voici la liste des tenues et recommandations pour certains ateliers.

Merci de noter que pour certains niveaux, un complément vestimentaire pourra être demandé par le professeur durant l'année.

### **Karaté**

- Chausson et protège-tibia

### **Danse Classique**

- Demi-pointes
- Justaucorps ou tutu et collant
- Cheveux attachés

### **Danse Moderne - Jazz - Contemporaine**

- Legging noir
- Tee-shirt près du corps ou justaucorps
- Chaussons de Modern ou pieds nus
- Cheveux attachés

### **Hip Hop**

- Basket ou tennis dédiés à la salle

### **Eveil à la danse**

- Legging et tee-shirt
- ou justaucorps et tutu

### **Cuisine**

- Une boîte pour rapporter les recettes à la maison

### **Guitare & Piano**

- La méthode utilisée par le professeur sera communiquée à la rentrée

***Pour les ateliers de pratiques sportives, les certificats médicaux sont à remettre dès la première séance !***

***Karaté - Certificat datant de moins de 3 mois***

***Danse/Gym - Certificat plus ancien accepté mais impérativement de moins de 3 ans***

***Merci de marquer au nom de l'enfant tous les vêtements utilisés pour les ateliers sportifs***

***L'atelier ouvre ses portes 5 minutes avant le début du cours***

*L'atelier de Colombes – 16/20 avenue de l'Agent Sarre - 92700 Colombes*

*Anne-Laure : 06 60 22 22 13 – Frédérique : 06 09 52 39 78*

*Email : latelierdesenfants92@gmail.com – Site : www.atelierdecolombes.com*